AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

225C1733
FR0012634822-FS0845

10 octobre 2025

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

MAAT PHARMA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 10 octobre 2025, la société Invus Public Equities[1], L.P.1 (Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM11, Îles des Bermudes), a déclaré, avoir franchi en baisse, le 7 octobre 2025, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société MAAT PHARMA et détenir 799 583 actions MAAT PHARMA représentant autant de droits de vote, soit 4,96% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions MAAT PHARMA sur le marché.

[1] Contrôlée par M. Raymond Debanne.
[2] Sur la base d'un capital composé de 16 135 971 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.